

JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté souveraine, indépendante de Bérétagne

Ordonnances souveraines – Lois et Décrets



Service de l'information publique officielle de Bérétagne

S.I.P.O.B

DÉCRET N° 2019-02

Relatif à la création de la chaîne de commandement de la Principauté de Bérétagne

Vu la constitution en vigueur de la principauté de Bérétagne, nous, Emanuel I^{er} de Bérétagne :

1) Etablissons qu'en cas d'incapacité immédiate du Ministre d'Etat de gouverner, la chaîne de commandement soit instituée comme suit :

- 1) Le Premier assistant du Ministre d'état
- 2) Le Conseiller du Gouvernement aux affaires intérieures
- 3) Le Conseiller du Gouvernement aux affaires Internationales
- 4) Le Président du parlement en fonction
- 5) Le Prince-Régnant

Le présent décret entre en vigueur au jour et à l'heure de la signature par les autorités compétentes.

Signé le 26 Janvier 2019 par :

Approuvé préalablement par Son Excellence le Ministre d'Etat

Son Altesse Sérénissime Emanuel I^{er}, prince de Bérémaigne



Direction du Service de l'information publique officielle de Bérémaigne – S.I.P.O.B

Le 26^{ème} jour du 1^{er} mois de l'année 2019

